

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

DEL-2025-26

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 14 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, CATTANEO, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, ROUSSET,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 18

Représentés par mandat : 0

Objet : NUMERIQUE - EXPE'IOT : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Rapport présenté par M. Eric PEUGNIEZ.

Dans le cadre de ses actions en matière de transition numérique, le SYANE anime et pilote « l'Expé'loT », une expérimentation d'un réseau mutualisé d'objets connectés.

Dans ce contexte, le SYANE déploie et teste un réseau radio à longue portée et à très bas débit « LoRaWAN » qui nécessite l'installation de petits relais radio, appelés « passerelles LoRa ».

S'agissant d'un déploiement pour des usages de service public, il est préférable d'installer ces passerelles sur les bâtiments publics, avec l'accord des gestionnaires. Il s'agit par exemple de réservoirs d'eau potable, d'églises, de mairies, etc.

Il convient alors d'établir des conventions appelées « Autorisation d'occupation temporaire du domaine public » avec les gestionnaires des bâtiments.

Le SYANE a déployé une dizaine de passerelles LoRa au cours de l'été / automne 2024.

Les conventions d'occupation proposées sont consenties à titre gratuit par les gestionnaires, pour une durée maximale de deux ans, prorogable par avenant.

La convention proposée est :

Collectivité	Désignation des points hauts
Commune d'ABONDANCE	<ul style="list-style-type: none">• Sous la toiture de l'Abbatiale Notre-Dame d'Abondance, 21 Place de l'Abbatiale 74360 Abondance, repérée au plan cadastral sous le numéro de parcelle E1395• Façade de la Télécabine de l'Essert, CV Ordinaire n°4 d'Abondance à Pré Terrier, 74360 Abondance, repérée au plan cadastral sous le numéro de parcelle E1721

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention proposée,
2. à autoriser le Président à la signer avec le gestionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Syane
ENERGIES & NUMERIQUE

Joël BAUD-GRASSET.